



Procès-verbal de Comité de direction
Vendredi 05/07/2024

Compte rendu
N°02-2024

Présents:

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Arnaud CHATTARD Jean-Michel BRUGNERA Alain MENDEZ Fabiola COUHIN	Gilbert MAUGIRON Franck GERBI	Paolo FONTEBASSO	Alain COLLAUD Soeur Marie-France BROTHIER

Membres qualifiés: Gîtes de France, ESF Alpe du Grand Serre, le Petit Train de la Mure

Absents:

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Raymond MASLO Alain SIAUD	Richard BATKO Fabienne PREVOT Pascal CHARLES	Franck PERRON Guillaume MACE Nicolas CABUS	Gérard JACQUEMIN Raoul ATTANASIO Magali MAZZEGA Stéphanie GIRARDEY Riccardo PEZ

Membres qualifiés :

Fabien MULYK, Parc des
Ecrins, Association des commerçants de l'Alpe du Grand Serre, EDF, WSA le Sautet, Association Savel Terre
d'Evasion

Excusés:

<u>Collège 1</u>		<u>Collège 2</u>	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléant</u>
Guillaume MONTANER Coraline SAURAT Damien GIRARD	Marie-Claire DECHAUX	Christophe DAPPEL Florian GARRIGUES	

Membres qualifiés :

Marie-Noëlle BATTISTEL, Éric BONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 9 dont 5 titulaires et 4 suppléants

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 9

Ordre du jour

- Vote de la convention de partenariat 2025 avec Gîtes de France

- Présentation et vote des tarifs partenariat 2025
- Décision modification 1 :
 - Création des postes accueil à Savel et Corps
 - Création de 2 postes alternants en septembre
- Renouvellement du classement de l'Office
- Présentation des nouveaux recrutements
- Présentation du Label Toutourisme
- Présentation brochures
- Questions diverses

Monsieur le directeur excuse l'absence de Monsieur le président.

Vote de la convention de partenariat 2025 avec Gîtes de France

M. le directeur rappelle qu'une convention est en cours pour l'année 2024 avec Gîtes de France. Les hébergeurs en centrale de réservation chez Gîtes de France sont, via la convention, partenaires de Matheysine Tourisme et disposent de tous les avantages du partenariat. Pour rappel, le tarif voté pour l'année 2024 était de 600€.

Pour l'année 2025, l'objectif est de reconduire le partenariat. La spécificité à venir est que l'ensemble des hébergeurs seront en centrale l'année prochaine. Il y aura donc 68 logements labellisés Gîtes de France et de qualité, partenaires de Matheysine Tourisme. Le tarif proposé pour ce partenariat est de 700€.

La délibération est votée à l'unanimité.

Présentation et vote des tarifs partenariat 2025

Les précédents tarifs partenaires étaient constitués d'une base à 50€ et ensuite le tarif fluctuait en fonction du nombre de couchages, du nombre de chambres et du nombre de couverts.

L'année prochaine, afin de mettre en place une procédure d'adhésion en ligne, il faut que les tarifs soient par tranches.

Sont donc proposés au vote les tarifs suivants :

Partenariat	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Restaurant	Jusqu'à 20 couverts 70€	De 21 à 39 couverts 80€	40 couverts et plus 90€
Hôtel	Jusqu'à 10 chambres 80€	De 11 à 24 chambres 100€	25 chambres et plus – 125€
Hôtel-Restaurant	Jusqu'à 10 chambres 95€	De 11 à 24 chambres 115€	25 chambres et plus – 140€
Camping	Jusqu'à 50 emplacements 90€	De 51 à 89 emplacements 110€	90 emplacements et plus – 140€
Camping-Restaurant	Jusqu'à 50 emplacements 105€	De 51 à 89 emplacements 125€	90 emplacements et plus – 155€
Chambre d'hôte	1 ou 2 chambres 54€	3 ou 4 chambres 58€	+ de 4 chambres 62€

Meublé, appartement, insolite	De 0 à 4 chambres 60€	De 5 à 9 chambres 70€	10 chambres et plus – 80€
Gîte d'étape, gîte de groupe, centre de vacances	Jusqu'à 50 couchages 90€	De 51 à 89 couchages 110€	90 couchages et plus – 140€
Village vacances	De 0 à 4 meublés 60€	De 5 à 9 meublés 70€	10 meublés et plus – 80€
Refuge	50€		
Producteur, artisan, commerce	50€		
Prestataire d'activité	50€		
Site touristique	95€		
Association, comité des fêtes, administration, commune	10€		
Gîtes de France	700€		

La représentante du Petit Train de la Mure pose la question des avantages du partenariat. M. le directeur explique que le partenariat permet aux adhérents d'être visibles sur le site de Matheysine Tourisme, d'avoir accès à un programme de formations et un accès facilité à la documentation.

La nouvelle grille tarifaire est simplifiée pour permettre l'adhésion en ligne.

M. le maire de Mayres-Savel fait remarquer que l'écart entre le tarif chambres d'hôtes et le tarif camping n'est pas très élevé.

M. Astrua, représentant Gîtes de France, demande le bilan des partenariats 2024, M. le directeur explique que le bilan n'est pas encore dressé à ce jour car il y a encore de nouveaux adhérents.

La délibération est votée à l'unanimité.

Décision modificative 1

M. le directeur rappelle que les postes de conseillers en séjours sur Corps et Savel sont des postes refacturés à la commune de Corps et au Sivom du lac de Monteynard-Avignonet ; Matheysine Tourisme n'ayant pas les capacités financières de financer ces postes.

La décision modificative fait état de ces dépenses supplémentaires mais aussi des recettes versées en contrepartie.

La décision modificative comprend également la création de 2 postes pour des alternants en communication. Pour rappel, la responsable communication de Matheysine Tourisme travaille aujourd'hui à 50% pour la Communauté de Communes de la Matheysine. Les 2 alternants retenus ont effectué des stages au sein de la structure au cours de l'année 2023-2024, leurs contrats débiteront en septembre. Donc comme pour le financement du poste de la responsable de communication, la CCM financera à 50% le poste des alternants. Au niveau

des subventions, M. le directeur explique qu'il y a 6000€ d'aide de l'Etat par alternant, la prise en charge des frais de scolarité (environ 10k€) est à 100%.

M. Astrua demande qui gèrera les alternants. M. le directeur explique qu'ils seront hiérarchiquement sous la responsabilité de la responsable communication et qu'ils seront chargés des réseaux sociaux et du suivi du site Internet.

Un aparté est fait concernant la gestion du parking au lac de Monteynard, le sivom ayant refusé la proposition de Matheysine Tourisme de fonctionner comme la régie de l'AGS. Matheysine Tourisme gèrera uniquement l'accueil au Mole cet été. M. le directeur invite les membres de l'assemblée à aller visiter le Mole.

M. le directeur explique succinctement les chiffres de la décision modificative.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du classement de l'office

M. le directeur informe les membres de l'assemblée que le classement de l'Office du Tourisme doit être renouvelé cet été. Actuellement, il est en catégorie 2 et en 2025 une refonte des critères sera faite. Il est donc préférable de demander le renouvellement cette année.

L'office souhaite être classé afin de permettre aux communes qui le souhaitent de demander ou de renouveler le classement en commune touristique, permettant ainsi d'obtenir des subventions.

M. le directeur explique qu'aujourd'hui à la Préfecture aucune commune en Matheysine n'est classée commune touristique. M. Brugnera, maire de Mayres-Savel, déclare que sa commune est classée mais il ne sait pas s'il va demander le renouvellement car le classement amène des contraintes comme notamment l'obligation de loger les saisonniers.

Un aparté est fait pour féliciter M. Collaud Alain qui a été nommé trésorier de la FDOTSI.

Présentation des nouveaux recrutements

M. le directeur présente l'équipe de conseillers en séjour présente cet été :

- Cécile et Timothée à l'Alpe du Grand Serre
- Louane et Julie à la Mure
- Emilan au Mole de Savel
- Alice à Corps
- Emmanuelle à Entraigues dans le cadre de la convention avec le parc des Ecrins

Au siège il n'y a pas de changement.

Présentation du label Toutourisme

Julie, conseillère en séjour, a été chargée du dossier pour l'obtention du label. M. le directeur explique qu'il s'agit d'un référencement des hébergements, des campings et des randonnées pour les personnes ayant des chiens.

L'objectif est de produire un livret pour bien vivre son séjour avec son chien en Matheysine.

Le Parc des Écrins est interdit aux chiens et M. Astrua explique que les chiens sont un problème pour les hébergeurs.

La représentante du Petit Train de la Mure informe que les animaux sont acceptés et demande que le Petit Train soit bien référencé dans le livret.

Présentation des brochures

M. le directeur présente le travail de Fanny Peyrin, chargée de développement et de l'animation du réseau des socio-pros. Il s'agit de 2 guides recensant les restaurateurs et les hébergeurs. Les guides seront mis en ligne la semaine 28 sous format digital, accessibles en téléchargement et une distinction est faite entre les partenaires et les non-partenaires (des photos sont présentes pour les partenaires).

Un QR code sera mis en place chez les socio-pros permettant le téléchargement de l'ensemble des brochures et des guides, la lecture pourra également en être faite en direct.

Les maires des communes présents souhaitent avoir la possibilité de mettre ce QR code sur les panneaux d'affichage.

M. le directeur explique que les QR codes sont partis à l'impression et que chacun sera informé pour venir en récupérer, les modalités restant à définir.

Questions diverses

M. Astrua exprime sa déception de voir comme souvent peu de socio-pros au comité de direction et déplore l'absence du vice-président. La pleine saison est en cours pour tout le monde.

Un débat est lancé concernant le parking « sauvage » des camping-cars. Les membres de l'assemblée expliquent qu'il faut identifier les aires de camping-cars pour réglementer leur emplacement et permettre la collecte de la taxe de séjour.

Les élus présents expliquent que la mise en place est coûteuse et qu'ils n'ont pas les moyens humains et financiers le permettant.

Parallèlement, la représentante du Petit train de la Mure explique que les camping-caristes sont une clientèle qu'on doit pouvoir accueillir sur le territoire convenablement et que pour cela, il faut s'adapter et proposer des solutions.

M. Astrua propose de mettre à l'entrée des communes un référencement des aires de camping-car sous la forme d'un QR code.

M. le directeur explique qu'il faut réfléchir sur la manière de structurer leur accueil, de manière à les encadrer et ne pas les interdire.

M. Gerbi, maire de Monestier d'Ambel, présente la formule d'accueil sur sa commune via France Passion. Un terrain communal a été aménagé afin de les accueillir. La première nuit étant gratuite, les camping-caristes sont en totale autonomie et le fait de les accueillir génère de l'activité au restaurant à proximité.

La question de la collecte de la taxe de séjour revient au débat avec le manque de connaissance du parc de meublés touristiques sur le territoire. M. Brugnera explique qu'avec les récents épisodes de crue sur l'Oisans, il est important de connaître les résidents sur sa commune et les touristes, d'où la nécessité d'encadrer les camping-caristes, les vans aménagés, les voitures avec tente de toit et les résidences secondaires louées occasionnellement.

M. Astrua demande si un label est en cours pour le VTT. M. le directeur explique qu'un travail est mené par la Communauté de Communes avec une refonte des cartes selon les niveaux et

également une réflexion sur la discipline urbaine. L'objectif étant d'avoir une offre allant de la famille au compétiteur. Cette offre pourrait être un élément de déclenchement de séjour.

M. le directeur clôture la réunion en remerciant l'assemblée et en les informant que sera annexé au présent compte rendu du comité de direction, les dates des prochains comités à partir de l'automne.

Le comité de direction est clôturé à 11h30.